

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 26 juin 2012 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière des 9 et 10 mai 2012, ainsi que 3 avis et 1 décision relatifs à cette même séance.
- adopté le compte rendu de la séance plénière du 12 juin 2012.
- approuvé le rapport financier relatif à l'année 2011, présenté par Bernard REMAUD.
- entendu une communication de Pierre FLEISCHMANN qui a présenté le bilan d'activités du groupe de travail *Qualité*. Elle a approuvé la publication du document.

Puis, la Commission a donné des avis et pris une décision:

## 1/ Suivi général des habilitations

### Université de Tours

#### - École polytechnique de l'Université de Tours (Polytech Tours)

La Commission prend acte du rapport intermédiaire demandé à l'École lors du suivi périodique qui avait conduit à un renouvellement d'habilitation pour 6 ans à partir de la rentrée 2008.

(AVIS N° 2012/06-07)

## 2/ Demande de changement d'habilitation d'un diplôme d'ingénieur

### École nationale supérieure des mines de Douai (Mines Douai)

Dans le cadre d'un partenariat avec l'**Institut supérieur de plasturgie d'Alençon (ISPA)**, l'École nationale supérieure des mines de Douai, sollicite l'habilitation à délivrer le titre *d'Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Douai, spécialité Plasturgie et composites, en partenariat avec l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon*, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

Ce nouveau diplôme remplacerait celui actuellement délivré par l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon qui cesserait d'être habilité à délivrer un titre d'ingénieur diplômé.

La Commission n'est nullement opposée à la délivrance d'un tel diplôme par l'ENSM de Douai mais ne peut donner un avis favorable dans l'état actuel du dossier, compte tenu notamment du contenu de la convention passée entre l'ENSM de Douai, l'ISPA et la CCI territoriale d'Alençon.

L'habilitation dont bénéficie l'ISPA se poursuit normalement jusqu'à la fin de l'année universitaire 2013/2014.

(AVIS N° 2012/06-08)

## 3/ Demande d'habilitation à délivrer un titre d'Ingénieur diplômé présentée par un établissement public

### Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)

#### - École nationale de la statistique et de l'administration économique ParisTech (ENSAE ParisTech)

Avis favorable à l'habilitation, pour 1 an à partir de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre *d'Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de la statistique et de l'administration économique ParisTech du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique*, en formation initiale sous statut d'étudiant. Les diplômes correspondants seront délivrés à l'issue de l'année universitaire 2014/2015.

Le renouvellement de l'habilitation à partir de la rentrée 2013 sera examiné dans le cadre du suivi périodique des académies de Créteil et Versailles, au vu d'un dossier actualisé prenant en compte les recommandations exprimées par la Commission.

(AVIS N° 2012/06-09)

#### **4/Suivi général des titres d'Ingénieur de spécialisation**

##### **Ecole supérieure du soudage et de ses applications (ESSA)**

La Commission prend acte du rapport intermédiaire demandé à l'Ecole lors du suivi périodique qui avait conduit à un renouvellement d'habilitation pour 6 ans à partir de la rentrée 2010.

Elle décide qu'à partir de la rentrée 2012 les ingénieurs qui suivront le cursus avec succès, dans le cadre de la formation initiale sous statut d'étudiant, obtiendront le titre d'*Ingénieur spécialisé diplômé de l'Ecole supérieure du soudage et de ses applications* (nouvel intitulé)

(DECISION N° 2012/06-10)

Enfin, s'agissant de la dernière séance plénière de la Commission dans sa composition actuelle, la réunion s'est terminée par la présentation par Bernard REMAUD d'un *rapport moral* étendu aux 6 années de sa présidence.

André MORA